

# Attentat à la Mosquée de Québec : 40 ans de prison pour Alexandre Bissonnette, un procès politique ?

écrit par Christine Tasin | 9 février 2019



Il aura 67 ans quand il pourra demander une libération conditionnelle...

A comparer avec les 20 djihadistes libérables qu'on s'apprête à lâcher dans nos rues. A comparer avec les 130 djihadistes qu'on va ramener de Syrie et qui ont pour la plupart d'entre eux tué des dizaines, des centaines de gens... et qui seront dans la rue, chez nous, très bientôt. Tant la justice française ( et n'est pas la seule, c'est la même chose partout en Europe) est obsédée par la réhabilitation et la victimisation des assassins. Tant, chez nous, une peine de prison supérieure à 20 ans est pratiquement impensable, et, quand elle est prononcée, le système des réductions de peine et des libérations conditionnelles amène des violeurs et assassins en série dans la rue.

On attend les réactions de nos amis québécois, afin qu'ils nous disent si d'autres assassins ont écopé du même genre de peine ou bien si le cas d'Alexandre Bissonnette, parce qu'il

s'en est pris à des musulmans, a été traité de façon exceptionnelle.

La Couronne avait demandé 150 ans de prison pour Alexandre Bissonnette avant qu'il ne puisse demander une libération conditionnelle... Nous ne savons pas, nous, si c'est parce qu'il s'en est pris à des musulmans qu'il y avait une telle demande ou bien parce que telle est la loi, telle est la coutume pour tout assassin.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/02/07/attentat-contre-la-grande-mosquee-du-quebec-alexandre-bissonnette-sera-t-il-condamne-a-150-ans-de-prison/>

Le juge François Huot a refusé, se « contentant » de 40 ans. Le verdict est tombé après plusieurs heures de lecture des attendus de ce dernier.

<https://www.journaldequebec.com/2019/02/08/en-direct-sentence-historique-pour-le-tueur-de-la-mosquee-alexandre-bissonnette>

Huot y a rappelé les circonstances atténuantes, l'enfance et l'adolescence perturbées d'Alexandre Bissonnette (mais pas ses premières déclarations, quand il disait sa peur des attentats islamiques et sa peur de voir des assassins musulmans s'en prendre à sa famille), et les circonstances aggravantes, le fait qu'il a tiré même sur des enfants à la mosquée, qu'il a regretté de n'avoir pas tué davantage de personnes, mais aussi, bizarrement, sa haine de l'islam et son racisme.

C'est décidément à la mode dans les pays occidentaux islamisés, on [n'aurait plus le droit de haïr](#) l'islam comme on hait le communisme ou le libéralisme, on n'aurait plus le droit de penser, de choisir, d'aimer ou détester quoi que ce soit, qui que ce soit.

Comme si la haine menait au meurtre, au massacre ! Je hais l'islam, que je considère comme le plus grand danger qui nous menace, ce n'est pas pour autant que j'irais tuer des

musulmans ! La haine est un moteur pour un combat intellectuel, politique, comme la haine de toute dictature. Des millions de gens haïssent le communisme, ce n'est pas pour autant qu'ils tuent des communistes, et pourtant il en reste, qui ont pignon sur rue ! Des millions de gens haïssent la dictature, ce n'est pas pour autant qu'ils massacrent ceux qui disent aimer ce système politique !

Et puis, paradoxalement, des dizaines de milliers de gens haïssent le christianisme et les chrétiens en Irak, en Syrie, en France... haïssent ceux qui ne sont pas musulmans mais, quand ils sont jugés, jamais, JAMAIS on ne leur fait le procès de leur haine pour tout ce qui n'est pas musulman. Qui a évoqué la haine du christianisme et des non musulmans pour les assassins du père Hamel ou les innocents du Bataclan ? On évoque plus sûrement la déséquilibrée, la « radicalisation »... que la haine des assassins ! Eux ont le droit de nous haïr, même les rappeurs peuvent crier leur haine et leur envie de nous tuer en toute impunité !

On a l'impression que, dans ce monde de fou, seule la haine de l'islam est devenue inacceptable, interdite, devenue à elle seule un crime impardonnable. C'est préoccupant.

Pour en revenir au procès, les familles des victimes et les associations musulmanes qui se portaient partie civile envisagent de faire appel, trouvant la sentence insuffisante, ne pouvant imaginer que les enfants des victimes puissent, dans 40 ans, rencontrer au supermarché l'assassin de leur père...

<https://www.journaldequebec.com/2019/02/08/sentence-de-bissonnette-consternation-et-deception-dans-la-communaute-musulmane>

Je ne sais pourquoi, je pense à la petite fille de Franck Tavernier qui, à 3 ans, a vu son père poignardé de 11 coups de

couteau sous ses yeux et qui peut croiser chaque jour l'assassin de son père dans le métro, là où son papa est mort, l'assassin, lui, a été condamné à 12 ans de prison et en est sorti au bout de 9 ans et demi.

Je n'épiloguerai pas non plus sur la justice à deux vitesses en France qui condamne à de très longues années de prison le Français qui tue son cambrioleur et laisse dans la rue le fiché S, le djihadiste, l'agresseur immigré, le musulman dangereux.

Qui sait s'ils ne sont pas capables de relâcher Abdeslam quelque jour ?

### **Ci-dessous une analyse du verdict concernant Alexandre Bissonnette de l'un de nos lecteurs :**

Le nom du « juge » François Huot, aussi, passera à la postérité, pour les mauvaises raisons, comme celui de Pilate, ou plus bassement, d'un Fouquier-Tinville. **Car ce procès est hautement politique.**

En effet, à parcourir son jugement, on s'aperçoit rapidement de son caractère arbitraire, voire fabriqué, comme ceux des Socrate, Charles Ier, Louis XVI, Riel, Nuremberg, entre autres!

En premier lieu, sa relation des faits ne tient aucun compte du cafouillis des témoignages du départ: DEUX individus cagoulés font irruption dans la Mosquée et le massacre s'ensuit. De plus, immédiatement, le mongol à Trudeau fait pression auprès de la « Fox News », pour exonérer Mohammed Belkhadir, le deuxième cagoulé...

De sorte que l'accusation de racisme est hautement ébranlée, au point de réduire l'intention à la simple vengeance, comme

le Dr. Turcotte, qui n'a écopé que de 17 ans pour le meurtre de ses deux enfants.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire\\_Guy\\_Turcotte](https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Guy_Turcotte)

D'un autre côté, la peine est loufoque. Car, ou bien on cumule les crimes, ou bien on juge pour le crime, en général: c'est 25 ans ou 150 ans. Couper la poire en deux revient à permettre à un Dandin, des « Plaideurs », de juger de la Constitution, ce que la science juridique, avec un Beccaria, a toujours dénoncé. C'est pourquoi, une peine de 25 ans, à mon avis aurait été amplement suffisante, compte tenu de la jurisprudence « Turcotte », pour vengeance, parce que l'établissement des faits est encore très nébuleux, et qu'un casuiste n'a pas à juger de la loi.

En résumé, comme les procès de Moscou, au XXe siècle, le pouvoir, en l'occurrence le multiculturalisme « canadien », recherche l'autocritique, cette fois, par contre, d'un peuple entier : les Canadiens-français...

**Alain Rioux**